

Remboursement Mutuelles - Sophrologie

Un grand nombre de compagnie annoncent qu'elles remboursent les « médecines douces ou alternatives » à leurs assurés. Cependant, la sophrologie ne fait pas toujours partie des techniques que ces compagnies connaissent ou reconnaissent.

La Chambre Syndicale vous présente la liste des mutuelles qui acceptent de rembourser les séances de sophrologie.

Ces informations sont susceptibles d'évoluer (mise à jour au 01/01/2017)

 <p>ALPTIS Remboursement : Pack Bien-être 25€ la séance pour 5 séances/an/assuré 0.810.04.40.00 www.alptis.org</p>	 <p>CEGEMA mutuelle Remboursement : de nombreuses formules proposent un remboursement sur la base de 30€/séance. 04.92.02.08.50 www.cegema.com</p>
 <p>AXISALIANS-MEDINAT Remboursement : Si le praticien est assuré en Responsabilité civile chez Medinat (se renseigner). 01.60.42.72.73 ou 06.33.38.74.04 www.aliens.fr</p>	 <p>MFIF Remboursement : Pack Bien-être Bio II 40€/séance jusqu'à 6 séances/an. 01.43.80.06.22 www.mfif.fr</p>
 <p>CAP assurances Remboursement : de 25 € jusqu'à 5 séances/an/assuré. 0.820.20.02.55 ou 06.22.77.07.65 www.cap-assurances.net contact@cap-assurances.net</p>	 <p>MUTUELLE SAINT-GERMAIN Remboursement : 15 € par séance limité à 4 séances par an http://www.mutuelle-saint-germain.fr/</p>
 <p>COMPAGNIE DES FEMMES Remboursement : Cajolia 1 : 15 euros /séance 12 séance par an, Cajolia 2 : 20 euros, Cajolia 3 : 25 euros 01.40.54.30.35 http://www.comdesfemmes.com/</p>	 <p>ASSUREMA Remboursement : à partir de 15 €/séance jusqu'à 210 €/an/assuré. Option complémentaire : 3 modules amenant le remboursement de 20 à 40 €/séance jusqu'à 6 séances/an/assuré. 0.805.85.85.82 www.assurema.fr</p>
 <p>BAHEMA Remboursement : de 30 à 40€ selon le niveau choisi jusqu'à 3 séances/an/assuré. 05.35.540.558 www.bahema.fr</p>	 <p>RADIANCE Remboursement : de 15 à 40€/séance jusqu'à 3 séances/an/assuré. 03.20.63.85.32 www.radiance.fr</p>
 <p>CCMO mutuelle Remboursement : Option médecine douce, 10 séances/an/assuré jusqu'à 35€/séance. 03.44.06.90.00 www.ccmo.fr</p>	 <p>MPCL Mutuelle des fonctionnaires territoriaux Remboursement : forfait médecine auxiliaire de 100 à 160€/an/assuré. 04.77.49.60.89 www.mpcl.fr</p>
 <p>MUTUELLE FAMILIALE Remboursement : de 50 à 150€/an/assuré selon le forfait choisi. 0.810.15.15.05 www.mutuelle-familiale.fr</p>	 <p>MYRIADE Remboursement : à partir de 20€/séance jusqu'à 30€/séance à hauteur de 3 séances/an/assuré. 0.810.120.130 www.myriade.fr</p>
<p>MUTUELLE CAP VERT Remboursement : de 125 à 240 €/an/selon le forfait choisi. 05 62 44 37 42 www.mutuelle-capvert.com</p>	 <p>SWISS LIFE Remboursement : 25€/séance jusqu'à 5 séances /an/famille. http://www.swisslife.fr/</p>